

Aides à la création d'entreprise

Aide/Organisme	Modalités	Renseignements
<p style="text-align: center;">ACCRE (Aide pour les Chômeurs, Créateurs, Repreneurs d'entreprises)</p>	<p>Exonération de charges sociales - pour vous et vous seul - pendant un an et le maintien de certains minima sociaux.</p> <p>Demande à adresser au centre de formalités des entreprises (CFE) au plus tard, le 45e jour qui suit le dépôt de la déclaration de création ou de reprise d'entreprise.</p>	<p>Agence pour la Création d'entreprise (APCE) Tel. 0 811 90 00 99 www.apce.com section créateur → aides (nombreux renseignements sur d'autres aides)</p>
<p style="text-align: center;">Dispositif NACRE (Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise)</p>	<p>Dispositif global comprenant une aide au montage du projet et au développement de l'entreprise et une aide financière.</p>	<p>Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (Drtefp) de votre région de domicile En Limousin : 2 Allée Saint Alexis 87032 LIMOGES Cedex 05.55.11.66.00 www.entreprises.gouv.fr/nacre</p>
<p style="text-align: center;">Adie (Association pour le droit à l'initiative économique)</p>	<p>Microcrédits et accompagnement des créateurs d'entreprise qui n'ont pas accès au crédit bancaire et plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les allocataires du RMI. Evaluation de la faisabilité du projet et montage du dossier de financement.</p>	<p>Adie Tel. 0 800 800 566 (appel gratuit depuis un poste fixe) www.adie.org</p>
<p style="text-align: center;">Assédic (Aide pour les personnes qui perçoivent l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE))</p>	<p>Aide à la reprise ou à la création d'entreprise : elle correspond à la moitié des allocations qui vous restent à la date où vous débutez votre activité. (vous devez avoir obtenu l'ACCRE)</p> <p>ou</p> <p>Maintien partiel de vos allocations pendant la phase de démarrage : Vous pouvez continuer à percevoir une partie de vos allocations pendant la phase de démarrage de la reprise ou de la création de l'entreprise, à condition que vos nouvelles rémunérations ne dépassent pas 70 % du salaire sur lequel ont été calculées vos allocations.</p>	<p>Contactez votre Assédic ou votre Pôle Emploi www.pole-emploi.fr ou demandeur-emploi.assedic.fr</p>
<p style="text-align: center;">CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire)</p>	<p>Structure de capital risque solidaire mobilisant l'épargne de ses membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives</p>	<p>Fédération des CIGALES 61 rue Victor Hugo 93500 PANTIN Tél : 01 49 91 90 91 Tél : 01 49 91 90 91 www.cigales.asso.fr</p>
<p style="text-align: center;">Fastt (Fonds d'action sociale du travail temporaire)</p>	<p>Crédit Projet pour l'étude de la faisabilité du projet et pour le montage du dossier de financement.</p> <p>Crédit devenir propriétaire. (Réservés aux personnes en mission intérim)</p>	<p>Fastt 0 800 28 08 28 (appel gratuit depuis un poste fixe) www.fastt.org</p>
<p style="text-align: center;">France Active</p>	<p>Plusieurs solutions de financement à travers deux types d'intervention financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des garanties d'emprunts bancaires, - des apports financiers remboursables. 	<p>Lide 24 boulevard Carnot 87000 LIMOGES Tél. 05 55 33 10 67 Fax 05 55 33 10 69 www.franceactive.org</p>